

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 9 février 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1022

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 9 février à 9 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 13

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN
Messieurs Christian COSTE, Armand BEGUELIN et Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Étaient absents excusés :

Mesdames Marcelle ARSAC, Marie-Paule ZIMMERMANN
Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON, Alain DURAND et Olivier CALAY-ROCHE

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

Mme ZIMMERMANN donne pouvoir à Mme EICKMAYER
M. DURAND donne pouvoir à M. BEGUELIN

Secrétaire de séance : Mme NAVARRO Marie-Isabelle, Directrice du CCAS

Approbation et signature de la convention de partenariat avec
l'association les petits frères des pauvres

LA SEANCE SE POURSUIT

L'Association les Petits Frères des Pauvres a pour objet l'accueil, l'aide et l'accompagnement dans une relation fraternelle et désintéressée, des personnes, en priorité de plus de 50 ans, souffrant de pauvreté, de solitude, d'exclusion, de précarité, de maladie grave. L'Association a également pour objet de promouvoir le bénévolat de solidarité, de sensibiliser et alerter l'opinion et les pouvoirs publics et ce, au service des personnes accompagnées. Sans appartenance confessionnelle ni politique, reconnue d'utilité publique, l'Association s'engage auprès de chaque personne qu'elle accompagne dans la durée.

Les bénévoles s'impliquent à plusieurs dans l'accompagnement des personnes âgées, ils s'ajustent à leurs attentes et besoins qui évoluent et ainsi, contribuent à améliorer et adoucir leur quotidien dans ce dernier temps de la vie.

L'objet de ce partenariat est d'améliorer la prise en charge du public âgé à domicile ou accueilli en établissement et de répondre ainsi à une volonté de développer un dispositif de coopération sociale au sein du territoire orangeois, en accompagnant au mieux les personnes âgées isolées.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration :**

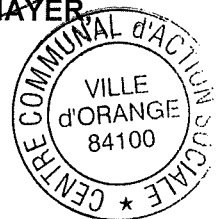
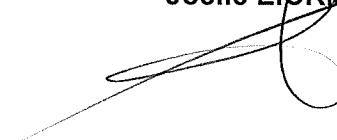
- **APPROUVE**, à la majorité, la convention de partenariat avec les Petits frères des Pauvres, ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, ou le cas échéant le Vice-président délégué, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.